



TERRITET

Théâtre à retaper d'urgence

Le Théâtre L'Alcazar, classé d'importance nationale, doit urgemment être rénové. Or le propriétaire peine à réunir les fonds nécessaires. Selon «24 heures», le canton paiera pour lui et lui retournera la facture.

Les bourrasques

163 km/h: c'est la force des vents enregistrée aux Diablerets, hier vers 11h, durant la tempête Burglind. A Method, dans le Nord vaudois, les bourrasques ont soufflé à 117 km/h.

GENÈVE

Un ministre devient chroniqueur

Le conseiller d'Etat Pierre Maudet a désormais sa chronique régulière dans les colonnes du «Blick», selon la «Tribune de Genève». Le ministre prendra la plume deux fois par mois.



ARCHIVES CÉDRIC SANDOZ

Des bénévoles toujours à l'écoute

VAUD Les bénévoles de la Main Tendue répondent à plus de 30 000 appels chaque année.

SELVER KABACALMAN – LE COURRIER
info@lacote.ch

Jeudi 28 décembre, 17h50. Au dernier étage d'un immeuble locatif, une bénévole de la Main Tendue répond aux appels du 143. Elle est isolée dans une pièce, car la conversation doit rester confidentielle. Ce numéro d'urgence, connu dans toute la Suisse, existe depuis plus de cinquante ans dans le canton de Vaud. Les répondants, tous bénévoles, sont choisis soigneusement par l'association et offrent une écoute tout au long de l'année, vingt-quatre heures sur vingt-quatre.

Tristesse, isolement, colère, angoisse, désarroi, deuil, envies de suicide, tous les thèmes peuvent être abordés sans tabou, grâce à une règle d'or: l'anonymat. L'identité des appelants n'est pas demandée, celle des répondants est préservée et le local de la Main Tendue est gardé secret, notamment pour des raisons de sécurité.

«L'anonymat permet aussi de poser des questions qui dérangent, explique Catherine Bezençon, responsable de l'antenne vaudoise. On n'est pas forcément dans le politiquement correct ici. On peut se permettre un langage plus direct, car il n'y a pas d'enjeu dans la relation. C'est une personne qui en écoute une autre; il n'y aucune vocation thérapeutique.»

Se sentir utile

A 19h30, il est enfin possible de rencontrer la bénévole répondante, en service depuis 17 h. «En deux heures et demie, j'ai reçu 20 appels, c'est beaucoup», confie Solène*, libérée du flux d'appels entrants, le temps d'un café. Chaque conversation dure en moyenne une quinzaine de mi-

nutes. Les bénévoles travaillent trois heures. «Tous les appels me touchent. Je dis souvent aux appelants que je suis émue, que je ne peux pas rester indifférente, poursuit Solène. Quand certains pleurent, je leur dis que je les entends et qu'ils peuvent se laisser aller. Parfois, il y a des silences, alors il faut poser des questions ouvertes pour faire avancer la conversation. Ce soir, un appelant m'a parlé de son licenciement. C'était ambivalent. La personne était contente, mais tout de même consciente qu'elle devra bien travailler à nouveau. Une autre m'a dit qu'elle avait besoin d'être dorlotée, alors je lui ai dit de poser sa tête sur mon épaule.»

Il y trois ans, Solène a rejoint l'équipe d'une soixantaine de bénévoles dans le but de se sentir «encore utile. Je ne me voyais pas comme une retraitée consummatrice. Je peux encore apporter à la société», explique celle qui se décrit comme une confidente.

Un parcours du combattant

Les qualités requises pour être répondant sont précises: savoir être à l'écoute, ne pas être jugeant, avoir du temps à disposition et parvenir à maintenir la bonne distance avec les appelants, pour n'être ni trop touché ni trop éloigné de la personne. Reste que devenir bénévole à la Main Tendue est un parcours du combattant. Il faut réussir trois entretiens de sélection ainsi qu'une formation de neuf mois coûtant 7000 francs à la Main Tendue. Un investissement payant, puisque les bénévoles officient en moyenne pendant environ huit ans.

L'exercice est loin d'être facile tous les jours. «J'ai eu ma petite crise ce printemps, confie Solène. J'avais l'impression que ce que je faisais ne servait plus à rien, et j'en avais ras le bol d'être au service des autres. Mais les groupes de parole qu'offre la Main Tendue, toutes les deux semaines, m'ont permis de



L'anonymat requis, des appelants comme des répondants, permet d'aborder tous les thèmes sans tabou. SKM

prendre un peu de distance et de me resituer.» Une remise en question que la responsable trouve saine: «Si l'on n'est pas à l'écoute de soi, il est difficile d'être à l'écoute d'autrui.»

Malgré les difficultés rencontrées, Solène retire beaucoup de cet engagement. «Certaines histoires ont des résonances en moi, et cela me permet d'avancer aussi dans ma propre vie. Cela m'apporte de nouveaux questionnements», conclut-elle.

Il est presque 20h, la bénévole suivante arrive, tout sourire, des fleurs plein les bras. Les plantes ne manquent d'ailleurs pas dans

les locaux de la Main Tendue. Les bougies non plus. La responsable met un point d'honneur à ce que le lieu soit accueillant. «Vous trouverez toujours du chocolat dans l'armoire», précise-t-elle en offrant thé et café.

Des téléphones difficiles

Le téléphone sonne. «J'y vais, c'est mon tour», lance Zoé*, déposant les fleurs en vrac dans le lavabo de la cuisine. Elle ne réapparaîtra pas de sitôt. Sept appels – dont un d'une quarantaine de minutes – l'occuperont jusqu'à 21h15. Cette enseignante à la retraite officie depuis plus de dix

ans. Elle a découvert l'association par le biais d'un article de presse. «Je voulais approfondir l'écoute, soulager en écoutant car quand je parle, cela m'apaise. Si je peux apporter cela à l'autre, je suis contente. Et cela m'apporte aussi beaucoup. Je sais que j'ai aidé quelqu'un, je me sens bien et j'ai un regard positif sur moi-même. Cela nourrit aussi ma confiance en moi.» A peine Zoé a-t-elle prononcé ces mots que le téléphone sonne à nouveau. Elle court, un verre d'eau à la main.

De retour peu avant 22h, elle raconte: «Certains téléphones sont difficiles. Je fais du mieux que

je peux. Il m'est déjà arrivé d'interrompre un appel, car cela ne me nait nulle part. La personne n'écoutait rien de ce que je disais, me prenait pour son punching-ball et nous étions loin d'un quelconque dialogue. Sans coopération, il est difficile d'avancer.» Si Zoé redoute certains types d'appels, la jeune retraitée positive. C'est grâce à des «super-collègues», des «appels marquants» et un sentiment d'accomplissement valorisant qu'elle prête encore son oreille à des inconnus en détresse. «Quand on écoute quelqu'un, on est dans l'instant présent. Et il faut faire le maximum à ce moment-là, parce qu'on ne peut rien rattraper une fois le combiné posé. Et ça, c'est un très bel apprentissage», conclut-elle avant de laisser sa place à une collègue pour la nuit entière. ●

*prénoms d'emprunt

MISSION D'UTILITÉ PUBLIQUE

Le premier poste de la Main Tendue est créé en 1957 à Zurich par le pasteur Kurt Scheitlin, responsable de la mission de la ville. L'antenne genevoise voit le jour en 1959 et sa cousine vaudoise en 1966 seulement, à l'initiative du Centre social protestant. L'association reçoit plus de 200 000 appels par an à l'échelon national. Plus de 30 000 concernent uniquement le canton de Vaud. Au total, 636 bénévoles officient dans toute la Suisse, dont 56 dans le canton de Vaud. Reconnue d'utilité publique, la Main Tendue reçoit de l'argent des pouvoirs publics – environ 300 000 francs, soit la moitié de ses frais de fonctionnement –, des Eglises ainsi que des dons et contributions privées de fondations et d'entreprises. (Source: rapport annuel 2016 et site internet). ●

GENÈVE

Un maton syndicaliste veut être blanchi

A Genève, le Département de la sécurité et de l'économie (DSE) a décidé de classer, «par gain de paix», une procédure disciplinaire qui visait un gardien de prison syndicaliste. Le fonctionnaire estime cependant n'avoir commis aucune faute et veut être blanchi. «Nous allons recourir auprès de la Chambre administrative contre cette décision de classement», a indiqué hier Robert Assaël, l'avocat du gardien de prison, qui confirmait une information parue dans la «Tribune de Genève» et «Le Matin». Pour Robert Assaël, le DSE a classé la procédure, mais considère le fonctionnaire coupable. Le DSE reprochait au fonctionnaire les propos qu'il avait tenus dans les médias en tant que représentant syndical après une manifestation de soutien de gardiens à l'ancien directeur de la prison de Champ-Dollon Constantin Franziskakis. Le syndicaliste s'était aussi exprimé dans l'émission de la RTS Mise au point. Selon Robert Assaël, le DSE a classé la procédure car il s'est «rendu compte qu'il allait droit dans le mur». Selon l'avocat, cette affaire illustre «une volonté politique du chef du département Pierre Maudet de museler les syndicats, contrepoints pourtant indispensables dans un Etat de droit». ● ATS

Les droits d'auteur, c'est pour tout le monde

SUISSE Les hôtels, hôpitaux et prisons doivent aussi payer la redevance en cas de diffusion d'émissions TV ou radio.

Le Tribunal fédéral confirme l'astreinte des hôtels, hôpitaux et prisons à payer la redevance sur les droits d'auteur en cas de diffusion d'émissions radio/TV. Il a fixé cette obligation à partir du 8 juillet 2015.

Les associations faitières Gastro-suisse et hotelleriesuisse contestaient une décision rendue en juillet 2016 par le Tribunal ad-

ministratif fédéral (TAF). Celui-ci jugeait que les sociétés de gestion des droits d'auteur étaient en droit de prélever une redevance auprès des hôtels, des hôpitaux, des prisons et des propriétaires d'appartements de vacances diffusant des programmes radio-TV dans leurs infrastructures.

Le TAF se fondait sur le tarif complémentaire au tarif commun 3a des sociétés de gestion des droits d'auteur. Dans son arrêt, il estimait que ce tarif devait entrer en vigueur avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2013 pour les hôtels et autres diffuseurs dans des espaces communs.

Entrée en vigueur repoussée

Dans deux arrêts publiés hier, le Tribunal fédéral déboute les deux associations qui estimaient que le tarif complémentaire ne constituait pas une base légale suffisante. Il confirme l'obligation de ces diffuseurs d'acquiescer la redevance sur les droits d'auteur. Dans ses considérants, le TF rappelle qu'un hôtelier poursuit en règle générale un but lucratif et qu'il ne peut pas faire valoir un usage privé exonéré de la redevance.

Les juges de Mon Repos ont estimé en revanche que l'entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} jan-

vier 2013 n'était ni raisonnable, ni opportune. Ils ont préféré tenir compte de l'effet suspensif qui avait été accordé aux recours des deux associations pour la période antérieure au 8 juillet 2015. Ils ont donc fait partir de cette date l'obligation de payer la redevance sur les droits d'auteur.

Perçue par la société Billag sur mandat de la Coopérative des auteurs et éditeurs de musique (Suisa), l'indemnité pour les droits d'auteur est due en plus de la redevance radio/TV par les entreprises diffusant des œuvres musicales ou audiovisuelles hors de la sphère privée. ● ATS